

Rapport du Conseil d'Administration  
à l'Assemblée Générale ordinaire du 16/05/2022

Présents :

Gaëlle Mahoux, Pierre Schmit, Sharify ASBL (Alexandre Philippe), Boostreia SRL (Alain Boribon)

Conformément aux articles 3:4 à 3:6 du Code des Sociétés et associations (CSA), le Conseil d'Administration a l'honneur de vous faire rapport sur les activités de la Société au cours de l'exercice écoulé et de soumettre à votre approbation les comptes annuels, tels qu'ils ont été arrêtés à la date du 31 décembre 2021.

**Activité de la société sur l'exercice courant du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021 :**

Le Citizenfund a connu un quatrième exercice d'une durée normale (de 12 mois).

Un appel public à l'épargne continu a été réalisé en 2021 et plusieurs campagnes de communication ont été menées. Cela a permis à 44 coopérateurs de catégorie B de nous rejoindre en acquérant 200 parts, soit 50.000 €. Par ailleurs, nous avons créé deux nouvelles catégories de parts : des parts C à 50 €, réservées aux jeunes (15 parts acquises par 3 coopérateurs, soit 750 €) ; et des parts D, réservées au mécanisme CoopUs de Brusoc SA (filiale de Finance&invest.brussels) pour un montant de 150.000 €.

Au total en 2021, 48 nouveaux coopérateurs ont acquis 815 parts pour un montant total de 200.750 €. Notre total d'actif sous gestion est de 477.000 €. Aucun candidat-coopérateur n'a été refusé, et aucun coopérateur n'a démissionné.

Le Citizenfund a également rencontré plus de 70 projets à impact, notamment grâce au réseau Solifin que nous avons co-fondé en 2019. Nous avons également participé à plusieurs événements durant lesquels nous avons rencontré des entrepreneurs sociaux. Le comité de sélection a rencontré 11 projets et en a présenté 7 aux coopérateurs lors de 3 soirées de présentation. Les 7 entreprises ont été validées par les coopérateurs. Il s'agit de Bulkbar, Novacitis, Coucou, Ma Ferme, BPart, Hyppy et Yuman. Cela porte à 19 le nombre de projets financés par le Citizenfund.

Le défi principal du Citizenfund en 2021 a été de rester visible et en contact pendant les périodes de télétravail obligatoire. Il a été plus compliqué pour nous de participer à des événements en présentiel et de rencontrer des citoyens de visu. Nous avons tout de même réussi à avancer dans notre développement et à parler de finance coopérative et à impact autour de nous lors de plusieurs événements, interventions, conférences, ...

Le Citizenfund gère ses dépenses au plus près. L'année 2021 s'est soldée par une légère perte. Les cofondateurs continuent d'assurer les prêts nécessaires afin d'assurer une pérennité financière de la coopérative. Dans le même temps, nous avons mis en place les nouvelles pistes de modèle d'affaires afin d'assurer une activité pérenne sur le long terme.

Par ailleurs, nous sommes en discussions avancées pour dupliquer le concept du Citizenfund, dans la région de Charleroi Métropole dans un premier temps. Il s'agira d'une nouvelle structure indépendante. Nous créerons selon les besoins une structure transversale qui pourra prendre en charge certains frais communs à ces Citizenfund.

**Autres Mentions :**

**Evènements importants depuis la clôture du 31 décembre 2021.**

Il n'y a pas d'événement important survenu après la clôture de l'exercice qui aurait une influence notable sur le caractère complet et fidèle du patrimoine

**Indications sur les circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement de la société, pour autant qu'elles ne soient pas de nature à porter gravement préjudice à la société.**

Hormis les risques inhérents à l'activité de la société, nous n'avons pas connaissance d'autres risques à vous communiquer

### **Recherche et développement**

Il n'y a aucun frais de recherche & développement dans notre coopérative.

### **Justification des règles comptables de continuité**

Néant

### **Déclaration des Administrateurs**

Aucun administrateur ou représentant d'administrateur n'a eu d'intérêt opposé de nature patrimoniale à une décision ou opération relevant du Conseil d'Administration.

### **Comptes annuels :**

Le chiffre d'affaires pour cet exercice s'élève à 5.882,22 €.

Nos charges professionnelles se décomposent comme suit :

	2019	2020	2021
Services et biens divers	9.386,87	7.587,57	6.525,18
Rémunérations, charges sociales	26.829,39	13.986,78	0,00
Amortissements et réductions de valeur	908,71	908,71	3.251,93
Autres charges d'exploitation	347,50	347,50	714,03
Charges d'exploitation non récurrentes	0,00	0,00	0,00
Charges financières	79,50	573,90	161,00
Impôts	0,00	0,00	0,00
	37.551,97	23.404,46	10.652,14

Le résultat net après impôt s'élève à – 3.879,46 €. La proposition d'affectation de ce dernier est de reporter ce solde négatif sur la perte reportée des années antérieures.

Nous vous prions de bien vouloir statuer sur le bilan, les résultats et les comptes annuels tels qu'ils vous sont présentés, ainsi que sur l'affectation des résultats.

Nous vous demandons également de bien vouloir nous donner décharge d'administrateurs et d'administrateur-délégué pour l'exécution de notre mandat, pendant l'exercice social 2021.

Bruxelles, le 19 avril 2022

Pour le Conseil d'Administration

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Alain Boribon', with a long horizontal flourish extending to the right.

Alain Boribon